



Annuaire général 2019-2020
**Faculté des sciences
de l'éducation**
Études supérieures

Université 
de Montréal **et du monde.**

registraire.umontreal.ca

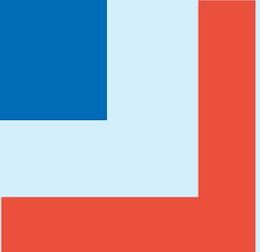


Table des matières

Introduction	9-1
Liste des programmes	9-1
PROGRAMMES COURTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN ÉDUCATION	
2-253-1-1 D.E.S.S. en petite enfance : approche interprofessionnelle	9-2
2-253-6-1 Microprogramme de deuxième cycle en petite enfance: approche interprofessionnelle	9-3
2-800-1-2 D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires	9-3
2-800-6-0 Microprogr. de deuxième cycle en leadership et gestion des établissements scolaires	9-4
2-801-1-2 D.E.S.S. en administration de l'éducation	9-5
2-801-1-3 D.E.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation	9-6
2-801-1-6 D.E.S.S. en évaluation des compétences	9-6
2-801-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en administration de l'éducation	9-7
2-801-6-1 Microprogr. de deuxième cycle en admin. des systèmes d'éducation et de formation	9-8
2-801-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences	9-8
2-801-6-3 Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement en éducation	9-9
2-801-6-4 Microprogr. de deuxième cycle d'approfondissement en administration de l'éducation	9-9
2-811-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en didactique et intégration des matières	9-10
2-811-6-1 Microprogramme de deuxième cycle en didactique	9-10
2-812-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en sciences de l'éducation	9-11
2-814-6-0 Microprogr. de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé	9-11
2-823-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique des TIC	9-11
2-823-6-1 Microprogramme de deuxième cycle en insertion professionnelle en enseignement	9-12
2-823-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie - Soutien à l'apprentissage	9-12
2-823-6-3 Microprogr. de 2e cycle en soutien à la transition scol. des élèves ayant besoins part.	9-13
2-832-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en formation à l'enseignement postsecondaire	9-13
2-855-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en orthodidactique du français	9-14
2-855-6-1 Microprogramme de deuxième cycle en orthodidactique des mathématiques	9-14
2-855-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie - Élèves handicapés	9-15
2-855-6-3 Microprogr. de 2e cycle en orthopédagogie - Élèves en diff. d'adapt. et de comport.	9-15

... suite

Information à jour le 7 août 2019

2-811-1-2	D.E.S.S. en éducation, option didactique	9-16
2-812-1-2	D.E.S.S. en éducation, option générale	9-16
2-823-1-2	D.E.S.S. en éducation, option intervention éducative	9-17
2-855-1-2	D.E.S.S. en éducation, option orthopédagogie	9-17

MAÎTRISES EN ÉDUCATION

2-801-1-4	Maîtrise en éducation (M. Éd.), option administration de l'éducation	9-18
2-801-1-5	Maîtrise en éducation (M. Éd.), option évaluation des compétences	9-19
2-811-1-1	Maîtrise en éducation (M. Éd.), option didactique	9-20
2-811-1-3	Maîtrise en éducation (M. Éd.), option enseignement au secondaire	9-20
2-812-1-3	Maîtrise en éducation (M. Éd.), option générale	9-22
2-814-1-1	Maîtrise en éducation (M. Éd.), option pédagogie universitaire des sc. de la santé	9-22
2-823-1-1	Maîtrise en éducation (M. Éd.), option intervention éducative	9-23
2-855-1-3	Maîtrise en éducation (M. Éd.), option orthopédagogie	9-24

FORMATION À LA RECHERCHE

2-801-1-0	Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option administration de l'éducation	9-25
2-805-1-0	Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option andragogie	9-25
2-811-1-0	Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option didactique	9-26
2-813-1-0	Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option psychopédagogie	9-26
2-814-1-0	Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option pédagogie universitaire des sc. médicales	9-27
2-817-1-0	Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option éducation comparée et fondements de l'éducation	9-27
2-850-1-0	Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option mesure et évaluation en éducation	9-28
3-801-1-1	Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.)	9-28
3-801-1-0	Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.), option administration de l'éducation	9-29
3-805-1-0	Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.), option andragogie	9-30
3-811-1-0	Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.) option didactique	9-30
3-813-1-0	Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.) option psychopédagogie	9-31
3-817-1-0	Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.) option éducation comparée et fondements de l'éducation	9-31
3-850-1-0	Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.) option mesure et évaluation en éducation	9-32

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Information à jour le 7 août 2019

INTRODUCTION

La Faculté des sciences de l'éducation (FSE) voit le jour le 17 mars 1965, dans la foulée du rapport Parent et de la création du ministère de l'Éducation.

La Faculté comprend trois départements : le Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ), le Département de didactique (DID) et le Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA). La gestion des programmes d'études de premier cycle est assumée par le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM). Forte de plus de 70 professeurs, la Faculté a acquis une notoriété et une expertise reconnues dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.

En effet, la Faculté se distingue par ses nombreuses activités de recherche, dont les résultats sont diffusés dans les milieux scolaires. De plus, la Faculté se démarque par la qualité de la formation qu'elle dispense et les innovations pédagogiques qui la caractérisent. Enfin, la Faculté se veut engagée dans sa communauté, par ses partenariats et son action citoyenne, et ouverte sur l'international.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Marie-Victorin
90, avenue Vincent-D'Indy
Montréal (Québec) H2V 2S9

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

DIRECTION

Doyenne : Pascale Lefrançois

Vice-doyenne aux études de premier cycle : Josainne Robert
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Serge J. Larivée
Vice-doyen au développement : Ahlem Ammar
Vice-doyenne aux affaires professorales et Secrétaire de faculté : Roseline Garon
Directeur des services administratifs : David Champigny

Direction d'unités

Centre de formation initiale des maîtres : Annie Malo
Département d'administration et fondements de l'éducation : David D'Arrioso
Département de didactique : Jesús Vazquez-Abad
Département de psychopédagogie et d'andragogie : Nadia Desbiens

CENTRE DE FORMATION INITIALE DES MAÎTRES

Le CFIM assure la gestion des programmes de formation initiale des enseignants pour :

- l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire;
- l'enseignement en adaptation scolaire;
- l'enseignement des disciplines du secondaire;
- l'enseignement de l'éducation physique et à la santé;
- l'enseignement du français langue seconde;
- le microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement;
- la maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire.

Pour tous ces programmes, nous profitons de la collaboration des trois départements (AFÉ, DID et PPA). Divers départements de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal interviennent également dans la préparation à l'enseignement au secondaire et à celui du français langue seconde. La formation à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé profite également d'une importante contribution de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique.

DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION

Le Département d'AFÉ repose sur une équipe professorale dynamique, composée de personnes aux profils variés et complémentaires. Cette équipe est résolument engagée dans

la formation et la recherche, principalement dans les champs :

- de l'administration de l'éducation ;
- des fondements de l'éducation ;
- de l'éducation comparée ;
- ainsi que de la mesure et de l'évaluation.

À travers les activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité de ses professeurs, le Département contribue activement à la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation, les enseignants et les directions d'établissement scolaire au premier chef, ainsi qu'à celle des chercheurs en éducation. Il contribue également de manière marquée à la production de nouvelles connaissances qui permettent d'aborder de manière critique les pratiques en éducation et de stimuler l'innovation

DÉPARTEMENT DE DIDACTIQUE

Le champ d'études du Département de DID est l'enseignement et l'apprentissage de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, aux ordres primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Prenant toujours en considération les relations enseignant-apprenants-savoir, les professeurs étudient en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines ;
- des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

DÉPARTEMENT DE PSYCHOPÉDAGOGIE ET D'ANDRAGOGIE

Les professeurs du département de PPA s'intéressent à l'intervention éducative et aux enjeux liés à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation des jeunes et des adultes. Les questions pédagogiques étant au cœur de sa mission, plusieurs problématiques transversales sont présentes dans les activités d'enseignement et de recherche des professeurs par exemple, la persévérance scolaire, la pédagogie interculturelle, les relations école/famille/milieu, la motivation scolaire, la gestion de classe, l'inclusion scolaire et l'accessibilité universelle. Les champs d'études sont :

- La psychopédagogie : le processus d'apprentissage en lien avec divers groupes d'âge au sein de différents contextes sociaux.
- L'orthopédagogie : les difficultés rencontrées par les apprenants et les questions liées à leur adaptation scolaire et sociale.
- L'andragogie : les caractéristiques et le processus d'apprentissage de l'adulte, les stratégies d'enseignement et leur impact en divers contextes.

LISTE DES PROGRAMMES

D.E.S.S. en petite enfance : approche interprofessionnelle

2-253-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en petite enfance : approche interprofessionnelle

2-253-6-1

D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires

2-800-1-2

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des établissements scolaires

2-800-6-0

D.E.S.S. en administration de l'éducation

2-801-1-2

D.E.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation

2-801-1-3

D.E.S.S. en évaluation des compétences 2-801-1-6

Microprogramme de deuxième cycle en administration de l'éducation 2-801-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation 2-801-6-1

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences 2-801-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement en éducation 2-801-6-3

Microprogramme de deuxième cycle d'approfondissement en administration de l'éducation 2-801-6-4

Microprogramme de deuxième cycle en didactique et intégration des matières 2-811-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en didactique 2-811-6-1

Microprogramme de deuxième cycle en sciences de l'éducation 2-812-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé 2-814-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique des TIC 2-823-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en insertion professionnelle en enseignement 2-823-6-1

Microprogramme de deuxième cycle en soutien à l'apprentissage 2-823-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers 2-823-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement postsecondaire 2-832-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en orthodidactique du français 2-855-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en orthodidactique des mathématiques 2-855-6-1

Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie - élèves handicapés 2-855-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement 2-855-6-3

D.E.S.S. en éducation

Options :

Générale	2-812-1-2
Didactique	2-811-1-2
Intervention éducative	2-823-1-2
Orthopédagogie	2-855-1-2

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Options :

Administration de l'éducation	2-801-1-4
-------------------------------	-----------

Didactique	2-811-1-1
Enseignement au secondaire	2-811-1-3
Évaluation des compétences	2-801-1-5
Générale	2-812-1-3
Pédagogie universitaire des sciences de la santé	2-814-1-1
Intervention éducative	2-823-1-1
Orthopédagogie	2-855-1-3

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.)

Options :

Administration de l'éducation	2-801-1-0
Andragogie	2-805-1-0
Didactique	2-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	2-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	2-850-1-0
Psychopédagogie	2-813-1-0
Pédagogie universitaire des sciences médicales	2-814-1-0

Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.) 3-801-1-1

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.)

Options :

Administration de l'éducation	3-801-1-0
Andragogie	3-805-1-0
Didactique	3-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	3-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	3-850-1-0
Psychopédagogie	3-813-1-0

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ÉDUCATION

Programme 2-253-1-1

Version 00 (E08)

D.E.S.S. en petite enfance : approche interprofessionnelle

OBJECTIFS

En plus de couvrir les objectifs déjà visés par le microprogramme, le D.E.S.S. amène l'étudiant à intégrer ces connaissances en petite enfance dans des applications concrètes à l'intérieur du réseau de services.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieures/Postdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9

crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

APC 6000	3	Gestion des organisations
APC 6002	3	Planification et concertation
APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6008	3	Gestion des ressources humaines
ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6161	1	Évaluation normative
ASA 6162	1	Gestion de la production des services
ASA 6173	1	Applications en gestion de la production
ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6181	2	Théorie du changement organisationnel
ASA 6402	3	Gestion de la qualité des soins
PSE 6133	3	Intervention à l'âge préscolaire
PSE 6135	3	Évaluation des relations d'attachement
PSE 6245	3	Famille, école et inadaptation sociale
PSE 6305	3	Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE 6309	3	Maltraitance durant l'enfance
PSY 6091	3	Développement cognitif et socio-affectif
PSY 6253	3	Interventions familiales
PSY 6329	3	Mauvais traitements envers les enfants
SVS 6424	3	Communautés et intervention
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Bloc 70C Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

PEF 6107	6	Projet d'intégration
----------	---	----------------------

Programme 2-253-6-1

Version 00 (E08)

Microprogramme de deuxième cycle en petite enfance : approche interprofessionnelle

OBJECTIFS

Le microprogramme consiste en une formation intégrée basée sur les données probantes et axée sur une démarche clinique menant à la prise en charge du jeune enfant en difficulté de développement et de sa famille. Il vise donc la compréhension des meilleures pratiques en termes d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans dans une perspective interprofessionnelle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le

domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

2. Scolarité

La scolarité est de un trimestre équivalent temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.E.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle) pendant ou au terme du microprogramme. L'étudiant peut faire reconnaître les crédits du microprogramme pour le D.E.S.S.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Programme 2-800-1-2

Version 01 (A18)

D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires

OBJECTIFS

Offerte aux professionnels de l'éducation qui se destinent ou entament une carrière de direction d'établissement scolaire, la formation professionnelle de 2^e cycle en leadership et gestion des établissements scolaires vise à les préparer à exercer un leadership centré sur l'apprentissage et sur la mobilisation des personnes autour d'un projet d'établissement partagé, contribuant ainsi de manière marquée à la réussite éducative de tous.

Orientée vers le développement de compétences professionnelles, cette formation favorise la mise en œuvre de pratiques particulièrement adaptées aux réalités qui caractérisent la grande région métropolitaine et sa couronne, notamment la défavorisation, la diversité ethnoculturelle, la concurrence scolaire et la recherche de l'excellence, ainsi qu'aux divers enjeux d'équité, de qualité et d'efficacité qui en découlent. Ces réalités ne sont cependant pas exclusives à cette région et la formation permet de développer les compétences nécessaires afin de relever les défis diversifiés qui se présentent dans la carrière de toutes les directions d'établissement scolaire.

Éclairée par la recherche et ancrée dans les réalités du milieu scolaire, cette formation permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs issus de diverses disciplines contributives au champ de l'administration de l'éducation et de se construire une vision et une identité de leader, éléments essentiels au développement de ses compétences. Ce faisant, elle lui permettra d'assumer les fonctions associées aux différents domaines dans lesquels s'inscrit le travail attendu des directions d'établissement scolaire au Québec, soit la gestion des services éducatifs, la gestion de l'environnement éducatif, la gestion du personnel scolaire et la gestion des ressources matérielles et financières. À ces quatre grands domaines s'ajoute la gestion du changement, dont la responsabilité, ici comme ailleurs, incombe aux directions d'établissement scolaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ou d'une expérience pertinente;
- avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières au leadership et à la gestion d'un établissement scolaire ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1^{er}

cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et peut être appelé à se soumettre à un test de français. La candidate doit également faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

3. Transfert

Pour transférer du D.E.S.S. à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir réussi le D.E.S.S. avec une moyenne de 3,0 sur 4,3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Activités d'introduction et d'intégration des compétences

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 6800	3	Introduction à la direction d'un établissement scolaire
ETA 6806	3	Diriger un établissement scolaire en milieu urbain
ETA 6825	3	Laboratoire de leadership en éducation

Bloc 70B

Obligatoire - 15 crédits.

ETA 6801	3	Approche éducative de la direction d'un établissement scolaire
ETA 6802	3	Organisation de l'environnement éducatif
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress professionnel, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6937	3	Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6984	3	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1

Programme 2-800-6-0

Version 00 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des établissements scolaires

OBJECTIFS

Offerte aux professionnels de l'éducation qui se destinent ou entament une carrière de direction d'établissement scolaire, la formation professionnelle de 2e cycle en leadership

et gestion des établissements scolaires vise à les préparer à exercer un leadership centré sur l'apprentissage et sur la mobilisation des personnes autour d'un projet d'établissement partagé, contribuant ainsi de manière marquée à la réussite éducative de tous. Ce microprogramme se veut une ouverture à cette formation.

Orientée vers le développement de compétences professionnelles, cette formation favorise la mise en oeuvre de pratiques particulièrement adaptées aux réalités qui caractérisent la grande région métropolitaine et sa couronne, notamment la défavorisation, la diversité ethnoculturelle, la concurrence scolaire et la recherche de l'excellence, ainsi qu'aux divers enjeux d'équité, de qualité et d'efficacité qui en découlent. Ces réalités ne sont cependant pas exclusives à cette région et la formation permet de développer les compétences nécessaires afin de relever les défis diversifiés qui se présentent dans la carrière de toutes les directions d'établissement scolaire.

Éclairée par la recherche et ancrée dans les réalités du milieu scolaire, cette formation permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs issus de diverses disciplines contributives au champ de l'administration de l'éducation et de se construire une vision et une identité de leader, éléments essentiels au développement de ses compétences. Ce faisant, elle lui permettra d'assumer les fonctions associées aux différents domaines dans lesquels s'inscrit le travail attendu des directions d'établissement scolaire au Québec, soit la gestion des services éducatifs, la gestion de l'environnement éducatif, la gestion du personnel scolaire et la gestion des ressources matérielles et financières. À ces quatre grands domaines s'ajoute la gestion du changement, dont la responsabilité, ici comme ailleurs, incombe aux directions d'établissement scolaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (leadership et gestion des établissements scolaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ou d'une expérience pertinente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières au leadership et à la gestion d'un établissement scolaire ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Activité d'introduction et d'intégration des compétences

Obligatoire - 6 crédits.

ETA 6800	3	Introduction à la direction d'un établissement scolaire
ETA 6825	3	Laboratoire de leadership en éducation

Bloc 70B*Option - 9 crédits.*

ETA 6801	3	Approche éducative de la direction d'un établissement scolaire
ETA 6802	3	Organisation de l'environnement éducatif
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2

Programme 2-801-1-2**Version 02 (H07)****D.E.S.S. en administration de l'éducation****OBJECTIFS**

Les objectifs de la formation professionnelle de 2e cycle en administration de l'éducation sont :

- développer chez l'étudiant l'aptitude à gérer efficacement, soit à titre de dirigeant, soit à un autre titre, des organismes d'éducation;
- familiariser l'étudiant à la culture de l'administration publique et notamment à celle des organismes d'éducation ;
- aider l'étudiant à prendre conscience des différents facteurs qui influencent son comportement comme administrateur ;
- aider l'étudiant à se former une conception dynamique de l'administration en éducation et à acquérir les habiletés nécessaires à l'administration des organismes d'éducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration de l'éducation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du Diplôme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

3. Transfert

Pour transférer du D.E.S.S. à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,0 sur 4,3, au D.E.S.S. Certains cours réussis au D.E.S.S. peuvent être transférés à la M.A. ou au microprogramme en administration de l'éducation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits de cours obligatoires, 27 crédits de cours à option.

L'étudiant commence le programme par les blocs 70A et 70B; il le termine par le bloc 70C.

Bloc 70A Introduction*Obligatoire - 3 crédits.*

ETA 6900	3	Introduction à l'administration de l'éducation
----------	---	--

Bloc 70B Stage ou pratique*Option - 3 crédits.*

L'étudiant qui n'occupe pas une fonction de direction suit le cours ETA 6962; celui qui occupe une fonction de direction suit les cours ETA 69611 et ETA 69612, lesquels sont équivalents au cours ETA 6961.

ETA 69611	0	Pratique professionnelle 1.1
ETA 69612	3	Pratique professionnelle 1.2
ETA 6962	3	Stage en administration de l'éducation 1

Bloc 70C Activités d'intégration*Option - 3 crédits.*

L'étudiant qui n'occupe pas une fonction de direction suit le cours ETA 6959; celui qui occupe une fonction de direction suit le cours ETA 6966.

ETA 6959	3	Analyse d'expériences administratives 1
ETA 6966	3	Analyse d'expériences administratives 2

Bloc 70D*Option - 21 crédits.*

Les cours ETA 69811 et ETA 69812 sont équivalents au cours ETA 6981.

Les cours ETA 69831 et ETA 69832 sont équivalents au cours ETA 6983.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6160	3	École et société
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6901	3	L'enseignant, le système éducatif québécois
ETA 6906	3	Théories des organisations d'éducation
ETA 6912	3	Gestion des ressources humaines en éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6925	3	Leadership et animation
ETA 6935	3	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 6972	3	Gestion des conflits en éducation
ETA 6978	3	Gestion de l'environnement éducatif
ETA 6979	3	Politique d'encadrement, services adaptés
ETA 6980	3	Gestion des activités éducatives
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 6982	3	Gestion des informations et de la communication
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6984	3	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion

ETA 6996	3	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2

Programme 2-801-1-3 **Version 04 (A16)**

D.E.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est d'offrir aux analystes des divers services et aux cadres et futurs cadres des commissions scolaires, des cégeps et des universités, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration des systèmes d'éducation et de formation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Pour transférer du D.E.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation) à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir réussi le D.E.S.S. avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 71

Les cours du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

L'étudiant termine obligatoirement le programme par le cours ETA 6999 Séminaire de projet professionnel.

ETA 6906	3	Théories des organisations d'éducation
ETA 6999	3	Séminaire de projet professionnel

Bloc 71B

Option - 24 crédits.

Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961.

ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6160	3	École et société
ETA 6401	3	Leadership et vie pédagogique au post-secondaire
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress professionnel, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6935	3	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire
ETA 6957	3	Administration de l'enseignement universitaire
ETA 6958	3	Administration de l'enseignement collégial
ETA 69611	0	Pratique professionnelle 1.1
ETA 69612	3	Pratique professionnelle 1.2
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion
ETA 6996	3	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2
PLU 6040	3	Éducation : construction des rapports ethniques

Programme 2-801-1-6 **Version 01 (A14)**

D.E.S.S. en évaluation des compétences

OBJECTIFS

Le programme vise la spécialisation des étudiants sur les aspects méthodologiques de l'évaluation des compétences.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire ou avoir réussi le Microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences) ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle et au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du D.E.S.S. à la M. Éd. (évaluation des compétences), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au D.E.S.S.

Certains cours réussis au D.E.S.S. peuvent être transférés à la M.A. (mesure et évalua-

tion).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale du candidat. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur du Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits dont 15 proviennent du microprogramme en évaluation des compétences (2-801-6-2).

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 65221	0	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA 65222	6	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA 6541	3	Instruments pour l'évaluation
ETA 65621	0	Stage en évaluation 1
ETA 65622	6	Stage en évaluation 2

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ETA 6010	3	Programme de lectures individuelles
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6509	3	Concepts fondamentaux en éducation
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.

Choisir dans la banque de cours de la Faculté des Sciences de l'éducation.

Programme 2-801-6-0

Version 01 (H07)

Microprogramme de deuxième cycle en administration de l'éducation

OBJECTIFS

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture à une formation de 2e cycle en gestion de l'éducation de façon à le préparer à oeuvrer dans ce domaine tout en favorisant la poursuite des études vers l'obtention d'un D.E.S.S. ou d'une maîtrise.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente

- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en administration de l'éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ETA 6900	3	Introduction à l'administration de l'éducation
----------	---	--

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961, ETA 6961A ou ETA 6961B.

Les cours ETA 69811 et ETA 69812 sont équivalents au cours ETA 6981.

Les cours ETA 69831 et ETA 69832 sont équivalents au cours ETA 6983.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6160	3	École et société
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6901	3	L'enseignant, le système éducatif québécois
ETA 6906	3	Théories des organisations d'éducation
ETA 6912	3	Gestion des ressources humaines en éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6925	3	Leadership et animation
ETA 6935	3	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire
ETA 6959	3	Analyse d'expériences administratives 1
ETA 69611	0	Pratique professionnelle 1.1
ETA 69612	3	Pratique professionnelle 1.2
ETA 6962	3	Stage en administration de l'éducation 1
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 6966	3	Analyse d'expériences administratives 2
ETA 6972	3	Gestion des conflits en éducation
ETA 6978	3	Gestion de l'environnement éducatif
ETA 6979	3	Politique d'encadrement, services adaptés
ETA 6980	3	Gestion des activités éducatives
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2

ETA 6982	3	Gestion des informations et de la communication
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6984	3	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion
ETA 6996	3	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2

Programme 2-801-6-1

Version 03 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation**OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est d'offrir aux analystes des divers services et aux cadres et futurs cadres des commissions scolaires, des cégeps et des universités, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ETA 6906	3	Théories des organisations d'éducation
----------	---	--

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961.

ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6160	3	École et société
ETA 6401	3	Leadership et vie pédagogique au post-secondaire
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress professionnel, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6935	3	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire
ETA 6957	3	Administration de l'enseignement universitaire
ETA 6958	3	Administration de l'enseignement collégial
ETA 69611	0	Pratique professionnelle 1.1
ETA 69612	3	Pratique professionnelle 1.2
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion
ETA 6996	3	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2
PLU 6040	3	Éducation : construction des rapports ethniques

Programme 2-801-6-2

Version 02 (A14)

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences**OBJECTIFS**

Ce programme vise à offrir une formation courte aux acteurs des milieux de l'éducation et de la formation professionnelle qui souhaitent acquérir des habiletés pour effectuer l'évaluation des compétences, sans pour autant devenir des spécialistes de l'évaluation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en évaluation des compétences
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. et à la M. Éd. (évaluation des compétences), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

Certains cours réussis au microprogramme de deuxième cycle peuvent être transférés à la M.A (mesure et évaluation).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 65221	0	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA 65222	6	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA 6541	3	Instruments pour l'évaluation

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

ETA 6010	3	Programme de lectures individuelles
ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6509	3	Concepts fondamentaux en éducation
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

Choisir dans la banque de cours de la Faculté des Sciences de l'éducation.

Programme 2-801-6-3

Version 00 (A04)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement en éducation

OBJECTIFS

Offrir aux personnels cadres et de direction des établissements scolaires une formation complémentaire axée sur les problèmes reliés à l'implantation de réformes et à la gestion du changement.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (gestion du changement en éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en changement en éducation

- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6966	3	Analyse d'expériences administratives 2

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961, ETA6961A ou ETA6961B.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
ETA 69611	0	Pratique professionnelle 1.1
ETA 69612	3	Pratique professionnelle 1.2
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation (sigle DID, EDU, ETA, PED ou PPA).

Programme 2-801-6-4

Version 01 (A09)

Microprogramme de deuxième cycle d'approfondissement en administration de l'éducation

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation) s'adresse aux étudiants qui ont terminé un D.E.S.S. et souhaitent poursuivre leurs études pour obtenir une M. Éd. (administration de l'éducation).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins un D.E.S.S. (administration de l'éducation), ou un D.E.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La durée maximale est de sept trimestres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Les cours ETA 69071 et ETA 69072 sont équivalents au cours ETA 6907, ETA 6907A ou ETA 6907B.

ETA 69071	0	Séminaire d'essai professionnel 1
ETA 69072	6	Séminaire d'essai professionnel 2
ETA 6999	3	Séminaire de projet professionnel

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-811-6-0

Version 01 (E08)

Microprogramme de deuxième cycle en didactique et intégration des matières

OBJECTIFS

Répondre aux besoins en formation des enseignants et des conseillers pédagogiques dans le domaine de l'intégration des matières et le développement, chez les élèves, de compétences transversales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (didactique et intégration des matières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle en didactique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de deuxième cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

DID 6290	3	Séminaire d'intégration en didactique 1
DID 6295	3	Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Obligatoire - 6 crédits.

DID 6070	3	Enseignement des matières scolaires
DID 6075	3	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation, sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique (Cours de sigles DID, EDU, ETA, PED et PPA).

Programme 2-811-6-1

Version 01 (E08)

Microprogramme de deuxième cycle en didactique

OBJECTIFS

Offrir une formation continue par petits blocs aux enseignants et aux conseillers pédagogiques, compte tenu des exigences de leur profession.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (didactique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle en didactique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

DID 6290	3	Séminaire d'intégration en didactique 1
DID 6295	3	Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Mon-

tréal, sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-812-6-0

Version 00 (A98)

Microprogramme de deuxième cycle en sciences de l'éducation

OBJECTIFS

Ce microprogramme de deuxième cycle vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture aux études supérieures à l'intérieur d'une formation courte, à cibler des problématiques pour lesquelles la formation continue est requise dans le contexte de la réforme en éducation et à préparer le personnel à l'implantation de la politique ministérielle sur la formation continue du personnel scolaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

L'étudiant admis au microprogramme de deuxième cycle avec une moyenne d'au moins 3,0 au 1er cycle est aussi admissible au D.E.S.S. ou à la M. Ed. (éducation), option générale. Dans les autres cas, une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le passage au D.E.S.S.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix. L'étudiant s'inscrit aux trois cours obligatoires de l'un des blocs 70A Didactique, Études et administration de l'éducation ou Psychopédagogie et andragogie.

Bloc 70A Didactique

Obligatoire - 3 crédits de l'un des blocs 70A.

Bloc 70A Études et administration de l'éducation

Obligatoire - 3 crédits de l'un des blocs 70A.

Bloc 70A Psychopédagogie et andragogie

Obligatoire - 3 crédits de l'un des blocs 70A.

PPA 6054 1 Synthèse et intégration

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en autant qu'ils ciblent le thème du microprogramme (cours de sigle DID, EDU, ETA, PED

et PPA).

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le cours au choix peut être pris soit pendant le microprogramme, soit pendant le D.E.S.S. Un seul cours au choix (3 cr.) sur 30 crédits.

Programme 2-814-6-0

Version 00 (A07)

Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé

OBJECTIFS

Ce microprogramme de deuxième cycle vise la formation d'enseignants des sciences de la santé aptes à implanter des innovations pédagogiques, à participer aux réformes du cursus des études de leur discipline et à collaborer à l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise (capacité de lecture).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 18 crédits de cours.

Segment 70

Tous les cours du microprogramme sont obligatoires et sont offerts à distance.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

PSS 6101	3	Modèles d'enseignement en sciences de la santé
PSS 6102	3	Raisonnement pédagogique - sc. santé
PSS 6103	3	Développement compétences - sc. santé
PSS 6201	3	Implantation d'un projet pédagogique en milieu clinique
PSS 6202	3	Implantation d'outils pédagogiques en sc. de la santé
PSS 6203	3	Évaluation des apprentissages et des compétences

Programme 2-823-6-0

Version 00 (A04)

Microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique des TIC

OBJECTIFS

Le programme vise l'amélioration de la pratique de l'enseignement par l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux enseignants et aux formateurs de préciser leurs besoins en matière de technologie et de se rencontrer en vue de créer un réseautage. Il favorise

en outre la poursuite des études vers l'obtention d'un D.E.S.S. en éducation ou d'une maîtrise en éducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (intégration pédagogique des TIC), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en intégration pédagogique des TIC
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

PPA 6005	1	Séminaire: développement professionnel 1
PPA 6006	1	Séminaire développement professionnel 2
PPA 6007	1	Séminaire: développement professionnel 3
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6226	3	Recherches, tendances en technopédagogie
PPA 6256	3	Analyse de pratiques pédagogiques
PPA 6609	3	Atelier d'intégration du web

Programme 2-823-6-1

Version 00 (A04)

Microprogramme de deuxième cycle en insertion professionnelle en enseignement

OBJECTIFS

Répondre aux demandes du milieu en matière de soutien à l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (insertion professionnelle en enseignement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- pour le profil Enseignants, être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement

- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour le profil Enseignants, se situer dans un contexte d'insertion professionnelle dans la profession enseignante
- pour le profil Mentors, être un enseignant ou un professionnel de l'éducation expérimenté.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle et peut être suivi selon l'un des deux profils suivants :

- profil Enseignants
- profil Mentors

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante: 4 crédits obligatoires de tronc commun et 11 crédits obligatoires propres au profil choisi.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

Bloc 70B Profil enseignants

Obligatoire - 11 crédits de l'un des profils (bloc 70B).

Bloc 70B Profil Mentors

Obligatoire - 11 crédits de l'un des profils (bloc 70B).

Programme 2-823-6-2

Version 01 (A13)

Microprogramme de deuxième cycle en soutien à l'apprentissage

OBJECTIFS

Le microprogramme de deuxième cycle vise le développement professionnel des enseignants qui ont à soutenir les élèves dans leurs apprentissages. Il propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances scientifiques relatives au processus d'apprentissage des élèves dans des activités scolaires. Les mesures de soutien portent sur la motivation des élèves, de même que sur leurs stratégies d'apprentissage et d'auto-régulation, notamment en contexte d'apprentissage par la lecture. Il cible les intervenants du primaire et du secondaire, de tous domaines d'apprentissage (ex. : univers social, sciences et technologie), du régulier et de l'adaptation scolaire, ainsi que ceux en milieux défavorisés.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (soutien à l'apprentissage), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi

- avoir réussi un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comprend 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie
PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Tout cours offert aux études supérieures par la FSE.

Programme 2-823-6-3

Version 00 (A09)

Microprogramme de deuxième cycle en soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers

OBJECTIFS

Le microprogramme de deuxième cycle vise le développement professionnel du personnel scolaire qui doit soutenir les élèves dans leur transition de l'école primaire à l'école secondaire. Le microprogramme propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances scientifiques relatives à l'adolescence, de la transition scolaire et des besoins particuliers de certains élèves.

NOTEZ QUE CE PROGRAMME D'ÉTUDES EST OUVERT SEULEMENT À DES COHORTES EN PROVENANCE DE COMMISSIONS SCOLAIRES.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise. Ce programme d'études est ouvert seulement à des cohortes en provenance de commissions scolaires

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme en soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers comprend 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Programme 2-832-6-0

Version 03 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement postsecondaire

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire) a pour objectifs d'initier les étudiants à la pédagogie de l'enseignement postsecondaire (ordre d'enseignement collégial ou universitaire) soit aux théories de l'apprentissage, à la planification, aux méthodes d'enseignement, à l'évaluation, encadrement et aux technologies de l'information; d'assurer les bases d'une formation initiale à l'enseignement postsecondaire; d'outiller les professeurs dans les différentes facettes de la profession enseignante.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les 15 crédits de ce microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui
PLU 6038	3	Enseigner à l'université aujourd'hui

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DID 6075	3	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques
ETA 6045	3	Éval. des apprentissages en enseignement postsecondaire

ETA 6400	3	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur
ETA 6401	3	Leadership et vie pédagogique au post-secondaire
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences
PPA 6276	3	Gestion de classe
PPA 6445	3	Raisonnement pédagogique de l'enseignant
PPA 6616	3	Encadrement aux études supérieures

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

EDU 6646	3	Stage en enseignement collégial
EDU 6647	3	Stage en enseignement universitaire
EDU 6656	3	Internat d'expérience pédagogique

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'approbation du responsable du programme d'études, tout cours offert aux études supérieures de la FSE ou du répertoire des cours de l'Université de Montréal.

Programme 2-855-6-0

Version 01 (H13)

Microprogramme de deuxième cycle en orthodidactique du français

OBJECTIFS

Ce programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans le domaine de l'adaptation scolaire et plus particulièrement de la didactique du français.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (orthodidactique du français), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6484	3	Difficultés et troubles d'apprentissage du français
EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.

Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-855-6-1

Version 01 (H13)

Microprogramme de deuxième cycle en orthodidactique des mathématiques

OBJECTIFS

Le programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans le domaine de l'adaptation scolaire et plus particulièrement de la didactique des mathématiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (orthodidactique des mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6740	3	Difficultés spécifiques d'apprentissage des mathématiques
DID 6741	3	Évaluation en didactique des maths
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques
EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-855-6-2

Version 00 (H13)

Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie – Élèves handicapés

OBJECTIFS

L'objectif général de ce microprogramme de deuxième cycle est de contribuer à la formation des intervenants oeuvrant auprès d'élèves handicapés. L'intégration à la classe régulière d'élèves handicapés demande

- un renouvellement des conceptions liées à l'enseignement et à l'apprentissage en contexte d'adaptations orthopédagogiques afin de faciliter la réalisation d'activités et assurer l'inclusion pédagogique,
- une meilleure connaissance des différents profils d'élèves et c) la transmission de nouveaux contenus permettant l'adaptation des pratiques de classe visant la réussite de tous.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (orthopédagogie - élèves handicapés), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'ad-

missibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme de deuxième cycle. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie
PPA 6301	3	Troubles envahissants du développement
PPA 6429	3	Accessibilité et incapacité intellectuelle

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.

Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-855-6-3

Version 00 (H13)

Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie – Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement

OBJECTIFS

L'objectif général de ce microprogramme de deuxième cycle est de contribuer à la formation des intervenants oeuvrant auprès d'élèves en difficulté d'adaptation et de comportement. Il vise à :

- améliorer les connaissances sur les différentes problématiques d'adaptation et de comportement, la philosophie d'intervention, les modèles de service et le cadre légal;
- comprendre les nombreux enjeux de l'intervention auprès de cette clientèle (multiethnicité, pauvreté, collaboration école-famille);
- être en mesure d'intervenir et d'enseigner aux élèves ayant des difficultés d'adaptation et de comportement dans différents contextes (primaire, secondaire, régulier, adaptation scolaire) et
- favoriser les interventions préventives auprès des élèves à risque et en difficulté afin de soutenir leur réussite et leur persévérance scolaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle (orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent

un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits.

- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- avoir réussi un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie - Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement comporte 15 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie
PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.

Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

D.E.S.S. en éducation

Options :

Didactique	2-811-1-2
Générale	2-812-1-2
Intervention éducative	2-823-1-2
Orthopédagogie	2-855-1-2

Programme 2-811-1-2

Version 02 (E08)

D.E.S.S. en éducation, option didactique

OBJECTIFS

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.E.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problèmes sociaux en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseigne-

ment, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel. Le D.E.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Selon le profil, être titulaire du diplôme de 1er cycle sous-mentionné ou attester d'une formation équivalente :
 - Profil enseignement primaire, un baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire
 - Profil enseignement secondaire, un baccalauréat en enseignement au secondaire
 - Profil collégial, un baccalauréat disciplinaire
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : de 27 à 30 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID 6290	3	Séminaire d'intégration en didactique 1
DID 6295	3	Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Option - Maximum 12 crédits.

À choisir dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 1er ou de 2e cycle de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-812-1-2

Version 01 (H98)

D.E.S.S. en éducation, option générale

OBJECTIFS

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.E.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel.

Le D.E.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au minimum 27 du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

EDU 6010	3	Intégration des apprentissages 1
----------	---	----------------------------------

Bloc 70B

Option - Minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en respectant un maximum de 12 crédits par domaine.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 2-823-1-2

Version 01 (E08)

D.E.S.S. en éducation, option intervention éducative

OBJECTIFS

Le D.E.S.S. (éducation), Intervention éducative s'adresse aux étudiants qui souhaitent approfondir leurs savoirs psychopédagogiques, orthopédagogiques et andragogiques mais qui ne désirent pas compléter une maîtrise. Il s'inscrit dans la perspective de la politique

ministérielle de la formation continue mise de l'avant pour le personnel de l'éducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits dont un minimum de 27 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA 6001	2	Séminaire développement professionnel 1
PPA 6006	1	Séminaire développement professionnel 2
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel

Bloc 70B Formation fondamentale

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours à choisir parmi les trois champs d'études du département: Psychopédagogie (PPA 62##), Orthopédagogie (PPA 64##), et Andragogie (PPA 66##).

Bloc 70C Formation complémentaire en éducation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (sigle DID, ETA, PLU ou PPA).

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours libres. Élargissement culturel de 1er ou de 2e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus.

Programme 2-855-1-2

Version 03 (A15)

D.E.S.S. en éducation, option orthopédagogie

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. (éducation, option Orthopédagogie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés, mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

DID 6484	3	Difficultés et troubles d'apprentissage du français
DID 6740	3	Difficultés spécifiques d'apprentissage des mathématiques
EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie
EDU 6410	3	Difficultés d'apprentissage en milieu pluriethnique
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6433	3	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention

Bloc 70B Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement

Option - Maximum 9 crédits.

PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire

Bloc 70C Soutien à l'apprentissage

Option - Maximum 6 crédits.

PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves

Bloc 70D Orthopédagogie et élèves handicapés

Option - Maximum 9 crédits.

DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
PPA 6301	3	Troubles envahissants du développement
PPA 6429	3	Accessibilité et incapacité intellectuelle

Bloc 70E Orthodidactique des mathématiques

Option - Maximum 6 crédits.

DID 6741	3	Évaluation en didactique des maths
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques

Bloc 70F Orthodidactique du français

Option - Maximum 6 crédits.

DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français

Bloc 70G

Option - Maximum 12 crédits.

DID 6218	3	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6403	3	Question spécifique en orthopédagogie
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6614	3	Difficultés d'apprentissage de l'adulte

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Options :

Administration de l'éducation	2-801-1-4
Évaluation des compétences	2-801-1-5
Didactique	2-811-1-1
Enseignement au secondaire	2-811-1-3
Générale	2-812-1-3
Pédagogie universitaire des sciences de la santé	2-814-1-1
Intervention éducative	2-823-1-1
Orthopédagogie	2-855-1-3

Programme 2-801-1-4

Version 02 (A16)

Maîtrise en éducation, option administration de l'éducation (M. Éd.)

OBJECTIFS

D'une manière globale, cette option vise à développer la compétence à gérer des organismes d'éducation ou à agir comme cadre de service dans ce genre d'organisme. D'une manière plus spécifique, elle s'adresse aux personnes qui, ayant obtenu un D.E.S.S. correspondant aux exigences ministérielles minimales pour exercer une fonction de direction ou de cadre, veulent se perfectionner dans la perspective d'un développement de carrière.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir complété le D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires) ou le D.E.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation) ou toute autre formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 45 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 30 crédits.

Les cours ETA69611 et ETA69612 sont équivalents au cours ETA6961. Les cours ETA69811 et ETA69812 sont équivalents au cours ETA6981.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6160	3	École et société
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6800	3	Introduction à la direction d'un établissement scolaire
ETA 6801	3	Approche éducative de la direction d'un établissement scolaire
ETA 6802	3	Organisation de l'environnement éducatif
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 6804	2	Gestion des ressources matérielles et financières de l'établissement scolaire
ETA 6805	2	Activité d'intégration
ETA 6806	3	Diriger un établissement scolaire en milieu urbain
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress professionnel, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6825	3	Laboratoire de leadership en éducation
ETA 6830	2	Projet d'établissement et réussite éducative
ETA 6901	3	L'enseignant, le système éducatif québécois
ETA 6906	3	Théories des organisations d'éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6935	3	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire
ETA 6957	3	Administration de l'enseignement universitaire
ETA 6958	3	Administration de l'enseignement collégial
ETA 6959	3	Analyse d'expériences administratives 1
ETA 69611	0	Pratique professionnelle 1.1
ETA 69612	3	Pratique professionnelle 1.2
ETA 6962	3	Stage en administration de l'éducation 1
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 6966	3	Analyse d'expériences administratives 2
ETA 6972	3	Gestion des conflits en éducation
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6984	3	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion
ETA 6996	3	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 69071	0	Séminaire d'essai professionnel 1
ETA 69072	6	Séminaire d'essai professionnel 2

ETA 6999	3	Séminaire de projet professionnel
----------	---	-----------------------------------

Bloc 70C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-801-1-5

Version 01 (A14)

Maîtrise en éducation, option évaluation des compétences (M. Éd.)**OBJECTIFS**

L'option évaluation des compétences de la M. Éd. vise à contribuer au développement de l'expertise d'acteurs du milieu de l'éducation et de la formation professionnelle, leur permettant de réfléchir et d'intervenir sur différents aspects de l'évaluation en éducation (évaluation des compétences, des programmes et des institutions).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd. option Évaluation des compétences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein (1 an). La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (3 ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (4 ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits, dont 30 provenant du D.E.S.S. en évaluation des compétences (2-801-1-6).

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

ETA 6031	3	Pratique professionnelle et recherche
ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 6509	3	Concepts fondamentaux en éducation
ETA 65221	0	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA 65222	6	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA 6541	3	Instruments pour l'évaluation
ETA 65621	0	Stage en évaluation 1
ETA 65622	6	Stage en évaluation 2

ETA 65631	0	Travail dirigé 1
ETA 65632	6	Travail dirigé 2

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ETA 6010	3	Programme de lectures individuelles
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6582	3	Évaluation d'établissement et réussite
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70C

Option - Maximum 9 crédits.

Choisir dans la banque de cours de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-811-1-1

Version 02 (E08)

Maîtrise en éducation, option didactique (M. Éd.)**OBJECTIFS**

Cette Option permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses habiletés dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, des sciences humaines, des langues secondes et étrangères et des arts, au primaire, au secondaire et au collégial ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage de ces différentes matières.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

Le programme comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2e cycle (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique), ainsi qu'un maximum de 6 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 à 45 crédits à option (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique) et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 6 crédits.

DID 6038	6	Travail dirigé en éducation
DID 6290	3	Séminaire d'intégration en didactique 1

DID 6295	3	Séminaire d'intégration en didactique 2
----------	---	---

Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 39 crédits.

À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Option - Maximum 24 crédits.

À choisir dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 1er et de 2e cycles de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du département de didactique.

Programme 2-811-1-3

Version 05 (A15)

Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire (M. Éd.)**OBJECTIFS**

La maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat ayant acquis un minimum de 45 crédits dans la discipline visée. Le programme s'adresse autant aux étudiants qui sont à l'emploi d'une commission scolaire ou d'une institution privée d'enseignement, qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Une formation pratique intégrée à une formation en didactique, en psychopédagogie et en fondements de l'éducation favorise une insertion professionnelle réussie, une adaptation des habiletés à l'exercice réel de la profession, l'adaptation des savoirs pertinents au contexte de l'enseignement et une préparation aux multiples exigences du rôle d'enseignant vis-à-vis des élèves, des parents et des communautés.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, i.e. en lien avec la discipline visée, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul, la moyenne sera calculée sur la portion disciplinaire en lien avec la discipline visée.
- se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université (TFLM). En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, le ou les cours de mise à niveau prescrits par la Faculté, DID1009-Grammaire pour futurs enseignants et/ou DID1010-Français écrit pour futurs enseignants. Un double échec au cours DID1009 ou DID1010, entraîne une fin de candidature.

NOTES :

Les candidats qui possèdent un baccalauréat ou l'équivalent dans un champ connexe, peuvent présenter une demande d'admission s'ils ont obtenu, dans le cadre d'une autre formation, 45 crédits disciplinaires liés à la discipline visée. Ces candidats doivent obligatoirement remplir le formulaire Identification des 45 crédits disciplinaires. Toutes les informations demandées sont essentielles à l'analyse du dossier du candidat. Un dossier incomplet sera refusé.

- Dans le cas des étudiants internationaux, ou autres candidats dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français, le candidat devra obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI). (Voir les conditions générales d'admissibilité, section II.)

D'autres conditions spécifiques à certaines des concentrations sont également définies :

Enseignement des sciences et technologies au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle dans l'une des disciplines contributives au champ des sciences et technologies. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en sciences pourra toutefois être considérée. Un test diagnostique des connaissances pourrait être exigé afin d'évaluer le niveau des connaissances disciplinaires des candidats.

Enseignement du français langue d'enseignement au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en linguistique ou littérature française. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en linguistique ou en littérature pourra toutefois être considérée.

Enseignement des mathématiques au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat en mathématique. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en mathématique pourra toutefois être considérée.

Enseignement de l'univers social au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat en histoire ou en géographie. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en histoire ou en géographie pourra toutefois être considérée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Les candidats qui possèdent un baccalauréat ou l'équivalent dans un champ connexe à la discipline visée doivent remplir le formulaire: Identification des 45 crédits disciplinaires; un dossier incomplet sera refusé.
- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Condition de poursuite des études

L'étudiant qui s'est vu imposer des cours hors programme complémentaires jusqu'à 9 crédits, ou préparatoires, jusqu'à 15 crédits, en vertu de l'art. 47, a l'obligation de suivre ces cours dès la première année. Conformément à l'article 19, l'étudiant qui désire abandonner l'un de ces cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. La direction du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) accepte ou refuse la demande. L'abandon de ces cours peut entraîner un report d'admission.

Pour s'inscrire au cours EDU6402-Formation pratique 2, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral. Les passations du TECFÉE ont lieu trois fois par année.

3. Scolarité

- La scolarité minimale est de huit trimestres (2 ans et demi) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
- La scolarité maximale est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise professionnelle comporte 45 crédits.

Pour accéder à la recommandation au brevet d'enseignement, l'étudiant doit compléter 15 crédits supplémentaires de pratique supervisée, ou stages, selon le profil, et de travaux d'intégration.

La maîtrise est offerte avec quatre concentrations :

- concentration Enseignement des sciences et des technologies au secondaire (segment 72),
- concentration Enseignement des mathématiques au secondaire (segment 73),
- concentration Enseignement du français au secondaire (segment 74),
- concentration Enseignement de l'univers social au secondaire (segment 75).

La maîtrise donne droit à la M. Éd. (enseignement au secondaire) et à une autorisation légale d'enseigner.

Segment 01 Commun à toutes les concentrations

Le segment comprend 39 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

EDU 6500	3	Analyse des pratiques enseignantes
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 6160	3	École et société
ETA 6901	3	L'enseignant, le système éducatif québécois
PPA 6201	3	Gestion de classe et résolution de problèmes
PPA 6245	3	Modèles d'enseignement
PPA 6265	3	Sciences cognitives et psychopédagogie
PPA 6400	3	Différenciation pédagogique et ÉHDAA

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 15 crédits.

EDU 6011	1	Intégration des apprentissages au secondaire
EDU 6401	6	Formation pratique 1
EDU 6402	6	Formation pratique 2
EDU 6505	2	Essai et analyse de la pratique enseignante

Segment 72 Concentration Enseign. des sciences et des technologies au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A Didactique des sciences et technologies

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
DID 6867	3	Didactique des sciences
DID 6868	3	Le laboratoire en didactique des sciences
DID 6869	3	Didactique des sciences et technologies : thèmes

Bloc 72B Compléments disciplinaires en sciences et technologies

Option - 9 crédits dont au maximum 6 crédits de 1er cycle.

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale. Les 3 autres crédits doivent provenir d'une banque de cours de 2e cycle (cours de sigle BIO, CHM, PHY, GEO, GLG ou DST).

Segment 73 Concentration Enseignement des mathématiques au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits à option.

Bloc 73A Didactique des mathématiques

Option - 12 crédits.

DID 6540	3	Nombre et raisonnement proportionnel
DID 6571	3	Didactique de l'algèbre au secondaire
DID 6573	3	Didactique de la géométrie au secondaire
DID 6754	3	Didactique des mathématiques et TIC
DID 6759	3	Didactique des mathématiques : thèmes spécifiques

Bloc 73B Compléments disciplinaires en mathématiques

Option - 3 crédits.

DID 2280	3	Erreurs et obstacles d'apprentissage en mathématiques
----------	---	---

Bloc 73C Compléments disciplinaires en mathématiques

Option - 6 crédits.

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle supplémentaires dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale (Cours de sigle MAT, STT, IFT ou DID).

Segment 74 Concentration Enseignement du français au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 74A Didactique du français langue d'enseignement

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6201	3	Didactique du français et grammaire
DID 6211	3	Didactique de la lecture
DID 6214	3	Didactique de l'oral
DID 6216	3	Didactique de l'écriture

Bloc 74B Compléments disciplinaires en français langue d'enseignement

Obligatoire - 3 crédits.

DID 6525	3	Grammaire avancée pour l'enseignement du français
----------	---	---

Bloc 74C Compléments disciplinaires en français langue d'enseignement

Option - 6 crédits.

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits supplémentaires de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale (cours de sigle FRA, LNG ou DID).

Segment 75 Concentration Enseignement de l'univers social au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 75A Didactique de l'univers social

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6150	3	Didactique du monde contemporain
DID 6151	3	Didactique de l'éducation à la citoyenneté
DID 6152	3	Didactique de l'histoire
DID 6153	3	Didactique de la géographie

Bloc 75B Compléments disciplinaires en univers social

Obligatoire - 3 crédits.

DID 6154	3	Questions d'histoire et de géographie pour l'enseignement au secondaire
----------	---	---

Bloc 75C Compléments disciplinaires en univers social

Option - 6 crédits.

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale (cours de sigle HST ou GEO).

 Programme 2-812-1-3

 Version 00 (A06)

Maîtrise en éducation, option générale (M. Éd.)**OBJECTIFS**

Cette Option de la maîtrise professionnelle entend répondre à la mission d'enseignement de l'Université de Montréal en donnant aux étudiants une formation qui les conduise à la fine pointe des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles en éducation; permettre de mieux comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, de réaliser des projets qui ont une signification dans leur milieu et d'approfondir leurs compétences professionnelles; permettre de se constituer un programme d'études qui réponde à des besoins particuliers en puisant dans des cours et des programmes de domaines aussi variés que : administration de l'éducation et des systèmes en éducation, gestion du changement en éducation, didactique, didactique et intégration des matières, intégration pédagogique des technologies, évaluation des compétences, enseignement postsecondaire, insertion professionnelle en enseignement, etc. Ce programme permet donc de se donner une formation universitaire de 2e cycle en éducation caractérisée par une grande souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M. Ed., option Générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins deux microprogrammes ou un D.E.S.S. offerts par la Faculté des sciences de l'éducation
- avoir obtenu, pour chacun des programmes de 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Condition d'obtention du diplôme

Une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble de ces 45 crédits de cours et d'activités est requise pour obtenir le grade de maîtrise en éducation, option Générale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits dont 30 crédits obtenus au cours d'un D.E.S.S. ou au cours de microprogrammes.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 30 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

EDU 6010	3	Intégration des apprentissages 1
EDU 6015	3	Intégration des apprentissages 2

Bloc 70B

Option - Minimum 30 crédits, maximum 39 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc 70C

Choix - Maximum 9 crédits.

 Programme 2-814-1-1

 Version 01 (A19)

Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé (M. Éd.)**OBJECTIFS**

L'objectif général de l'option pédagogie universitaire des sciences de la santé est de permettre l'émergence de leaders et d'agents de changement capables d'assumer : 1) la formation des enseignants à la pédagogie dans le champ des sciences de la santé, 2) l'initiation et la mise en place d'innovations pédagogiques ou de réformes des cursus des études en sciences de la santé, et 3) l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés. À la fin du programme, le participant devrait être en mesure :

- De développer des activités pédagogiques (cours, stages, simulations.) et des pratiques d'évaluation (formative et sommative) en s'appuyant sur des données issues de la recherche en pédagogie pour soutenir le développement de multiples compétences chez les étudiants.
- D'assumer la formation cohérente à la pédagogie des enseignants de sa faculté ou de son école pour en faire, à leur tour, des formateurs à la pédagogie;
- De concevoir, justifier et mettre en œuvre des stratégies efficaces pour la réforme

des études en sciences de la santé et leur adaptation continue ainsi que le développement de la faculté ou de l'école, le tout pour répondre aux besoins de la société;

- D'amener ses collègues à adhérer et à participer activement aux démarches de changements pédagogiques de sa faculté ou de son école.

L'approche pédagogique fera surtout appel à des travaux à partir d'études de cas et de problèmes à résoudre. Le format de ce programme a été conçu afin de permettre une formation acquise, en grande partie, à distance. Les étudiants bénéficieront à cet égard d'une formation de pointe dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins d'enseignement. Le travail dirigé de la maîtrise consistera en la planification d'une intervention pédagogique que le candidat souhaiterait conduire dans sa faculté ou son école, puis dans l'élaboration des modalités de mise en œuvre et d'évaluation de ce projet.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant à la maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé, le candidat doit :

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé, et avoir conservé une moyenne générale supérieure à 3,0/4,3 ou l'équivalent.
- Posséder une expérience pertinente, d'au moins deux ans, dans un domaine du champ des sciences de la santé.

Notez que les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

1.1 Conditions particulières

Notez que les étudiants doivent avoir réussi les 18 crédits du bloc 70A avant l'inscription des autres cours de la M.Éd.

2. Scolarité

La durée minimale de la scolarité est de trois trimestres équivalents plein temps. La durée maximale est de six trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut

Les étudiants doivent s'inscrire à plein temps ou à temps partiel.

4. Transfert

Les étudiants qui complètent avec succès le microprogramme en pédagogie des sciences de la santé peuvent demander leur admission à la présente maîtrise. Les cours obligatoires pour la réussite du microprogramme étant les mêmes que ceux exigés dans le Bloc A de la maîtrise, ces derniers seront ipso facto reconnus comme complétés pour cette option de la Maîtrise en éducation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cette option comporte 45 crédits.

Segment 70

Tous les crédits de cette option sont obligatoires, dont 12 crédits sont attribués à des travaux dirigés.

À moins de circonstances particulières, notez que le bloc 70A doit être complété avant d'entreprendre le bloc 70B.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

PSS 6101	3	Modèles d'enseignement en sciences de la santé
PSS 6102	3	Raisonnement pédagogique - sc. santé
PSS 6103	3	Développement compétences - sc. santé
PSS 6201	3	Implantation d'un projet pédagogique en milieu clinique
PSS 6202	3	Implantation d'outils pédagogiques en sc. de la santé
PSS 6203	3	Évaluation des apprentissages et des compétences

Bloc 70B

Obligatoire - 15 crédits.

MMD 6314	3	Intégration connaissances en pédagogie en sc. santé
MMD 6315	3	Recherche en pédagogie des sciences de la santé
MMD 6316	3	Questions en pédagogie des sciences de la santé
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC

Bloc 70C - Travaux dirigés

Obligatoire - 12 crédits.

EDU 61201	0	Travail dirigé 1.1 : innovation péd. en sc. santé
EDU 61202	6	Travail dirigé 1.2 : innovation péd. en sc. santé
MMD 63251	0	Travail dirigé 2.1 : innovation péd. en sc. santé
MMD 63252	6	Travail dirigé 2.2 : innovation péd. en sc. santé

Programme 2-823-1-1

Version 01 (E08)

Maîtrise en éducation, option intervention éducative (M. Éd.)

OBJECTIFS

Cette Option permet à l'étudiant d'approfondir sa formation en fonction des orientations suivantes : professionnalisation et formation continue, réforme du système éducatif et compétence professionnelle, centration sur le projet de la personne en formation continue. Elle vise également à rendre l'étudiant apte à analyser sa pratique professionnelle avec sens critique, à résoudre efficacement des problèmes contextualisés issus de situations pédagogiques et éducatives réelles, à intervenir de manière adaptée aux besoins des jeunes ou des adultes, à faire preuve d'autonomie et d'initiative dans sa pratique professionnelle et à prendre en charge sa formation continue.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise ne démontre des aptitudes particulières
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à plein temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits dont un minimum de 42 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 33 à 39 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA 6001	2	Séminaire développement professionnel 1
PPA 6006	1	Séminaire développement professionnel 2
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

PPA 6003	3	Séminaire d'intégration : bilan
PPA 6004	3	Séminaire d'accompagnement au travail dirigé
PPA 6010	3	Programme de lecture
PPA 6030	9	Travail dirigé en éducation

Bloc 70C Formation fondamentale

Option - Minimum 21 crédits, maximum 27 crédits.

Cours choisis parmi les cours offerts par le Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Bloc 70D Formation complémentaire en éducation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (cours de sigle DID, ETA, PLU et PPA).

Bloc 70E Cours libres

Choix - Maximum 6 crédits.

Élargissement culturel de 1er ou de 2e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus. Maximum de un cours de 1er cycle.

Maximum de 3 crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de 1er cycle dans le bloc 70E.

Programme 2-855-1-3

Version 02 (A15)

Maîtrise en éducation, option orthopédagogie (M. Éd.)

OBJECTIFS

Cette Option vise le développement professionnel des intervenants scolaires qui ont à soutenir les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans leur cheminement scolaire. Elle s'adresse tant aux enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire et de l'adaptation scolaire qu'aux intervenants éducatifs qui agissent comme consultants auprès des élèves et des enseignants.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'option Orthopédagogie de la M. Éd., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés, mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans) à temps plein et de douze trimestres (4 ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

N.B.: Le stage doit être obligatoirement réalisé dans un lieu de stage prédéterminé par la faculté. L'horaire du stage sera flexible.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Introduction à l'orthopédagogie

Obligatoire - 24 crédits.

DID 6484	3	Difficultés et troubles d'apprentissage du français
DID 6740	3	Difficultés spécifiques d'apprentissage des mathématiques
EDU 6012	3	Séminaire d'intégration en orthopédagogie
EDU 6013	3	Projet d'intégration en orthopédagogie
EDU 6410	3	Difficultés d'apprentissage en milieu pluriethnique
EDU 6504	3	Stage
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6433	3	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention

Bloc 70B Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement

Option - Maximum 9 crédits.

PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire

Bloc 70C Soutien à l'apprentissage

Option - Maximum 6 crédits.

PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves

Bloc 70D Orthopédagogie et élèves handicapés

Option - Maximum 9 crédits.

DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
PPA 6301	3	Troubles envahissants du développement
PPA 6429	3	Accessibilité et incapacité intellectuelle

Bloc 70E Orthodidactique des mathématiques

Option - Maximum 6 crédits.

DID 6741	3	Évaluation en didactique des maths
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques

Bloc 70F Orthodidactique du français

Option - Maximum 6 crédits.

DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français

Bloc 70G

Option - Maximum 15 crédits.

DID 6218	3	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6403	3	Question spécifique en orthopédagogie
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6614	3	Difficultés d'apprentissage de l'adulte

Bloc 70H

Choix - Maximum 3 crédits.

Tout cours offert aux cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation sous

approbation du responsable de programme.

FORMATION À LA RECHERCHE EN ÉDUCATION

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.)

Options :

Administration de l'éducation	2-801-1-0
Andragogie	2-805-1-0
Didactique	2-811-1-0
Psychopédagogie	2-813-1-0
Pédagogie universitaire des sciences médicales	2-814-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	2-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	2-850-1-0

Programme 2-801-1-0

Version 04 (A16)

Maîtrise en sciences de l'éducation, option administration de l'éducation (M.A.)

OBJECTIFS

La M.A. Sciences de l'éducation, option Administration de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. D'un côté, elle vise à initier le candidat à la recherche en administration de l'éducation. À cet égard, le programme constitue une voie privilégiée d'accès au doctorat. Le programme vise aussi à développer chez le candidat la compétence à gérer un organisme d'éducation ou à agir comme conseiller dans ce type d'organisme. Selon cet objectif, il se présente comme un parcours de formation par la recherche.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. A. (sciences de l'éducation), option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ou des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots.

2. Transfert

Certains cours réussis à la M.A., option Administration de l'éducation, peuvent être transférés au D.E.S.S. ou au microprogramme en leadership et gestion des établissements scolaires, ou au D.E.S.S. ou au microprogramme en administration des systèmes d'éducation et de formation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Il s'agit d'une maîtrise au cheminement avec mémoire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 6000	3	Séminaire de recherche
ETA 6032	3	Méthodes de recherche en éducation
ETA 6996	3	Comportement organisationnel en milieu d'éducation

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives

Bloc 70C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

À choisir parmi les cours de 2e cycle en administration et fondements de l'éducation (sigle ETA).

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits

ETA 6991	12	Projet de recherche
ETA 6993	12	Mémoire de maîtrise

Programme 2-805-1-0

Version 03 (A04)

Maîtrise en sciences de l'éducation, option andragogie (M.A.)

OBJECTIFS

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant adulte et sur l'enseignement aux adultes et sur toutes les formes d'action qui améliorent l'intervention éducative auprès de cette clientèle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences de l'éducation), option Andragogie le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire de motivation M.A. (Formulaire départemental)

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis comme suit : 3 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 70A*Obligatoire - 3 crédits.*

PPA 6000 3 Séminaire de recherche

Bloc 70B*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

DID 6009 3 Recherche en didactique : concepts fondamentaux

ETA 6032 3 Méthodes de recherche en éducation

PPA 6009 3 Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ETA 6505 3 Méthodes quantitatives en éducation

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D*Option - Maximum 6 crédits.**Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts en psychopédagogie et en andragogie (sigle PPA).***Bloc 70E Recherche et mémoire***Obligatoire - 30 crédits.*

PPA 6690 15 Recherche

PPA 6695 15 Mémoire

Programme 2-811-1-0

Version 02 (A04)

Maîtrise en sciences de l'éducation, option didactique (M.A.)**OBJECTIFS**

La M.A. en sciences de l'éducation, option Didactique vise à former des chercheurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des différentes matières scolaires : français, mathématiques, sciences, sciences humaines, langues secondes et étrangères, arts, ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage reliées à l'une ou l'autre matière.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. en sciences de l'éducation, option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 500 mots.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option didactique de la maîtrise en sciences de l'éducation comporte 45 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de l'option de la maîtrise sont répartis comme de la façon suivante: 3 crédits de cours obligatoires, un minimum de 12 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 70A*Obligatoire - 3 crédits.*

DID 6000 3 Séminaire de recherche

Bloc 70B*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

DID 6009 3 Recherche en didactique : concepts fondamentaux

ETA 6032 3 Méthodes de recherche en éducation

PPA 6009 3 Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ETA 6505 3 Méthodes quantitatives en éducation

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D*Option - Maximum 6 crédits.**À choisir dans la banque de cours de 2e cycle en didactique.***Bloc 70E Recherche et mémoire***Obligatoire - 30 crédits.*

DID 6090 15 Recherche

DID 6095 15 Mémoire

Programme 2-813-1-0

Version 02 (A04)

Maîtrise en sciences de l'éducation, option psychopédagogie (M.A.)**OBJECTIFS**

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant et sur l'enseignant et sur toutes les formes d'action qui améliorent l'intervention éducative.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Psychopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire de motivation M.A. (Formulaire départemental)

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option Psychopédagogie de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et un minimum de 12 crédits à option.

Bloc 70A*Obligatoire - 3 crédits.*

PPA 6000 3 Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID 6009 3 Recherche en didactique : concepts fondamentaux

ETA 6032 3 Méthodes de recherche en éducation

PPA 6009 3 Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6505 3 Méthodes quantitatives en éducation

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.

Cours choisis dans la banque de cours des programmes de 2e cycle en psychopédagogie et andragogie (sigle PPA).

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PPA 6290 15 Recherche

PPA 6295 15 Mémoire

Programme 2-814-1-0

Version 01 (A06)

Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences médicales (M.A.)

OBJECTIFS

L'Option Pédagogie universitaire des sciences médicales vise spécifiquement à former des professionnels qui auront les habiletés nécessaires pour planifier, réaliser et publier un projet de recherche en éducation dans leur milieu de pratique, tout en étant capables de justifier chacun des choix méthodologiques effectués.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. en sciences de l'éducation, option Pédagogie universitaire des sciences médicales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation ou en sciences médicales, ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience d'enseignement postsecondaire des sciences médicales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire de motivation M.A. (Formulaire départemental)

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option Pédagogie universitaire des sciences médicales de la maîtrise comporte 45 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Afin de remplacer le cours "MMD6300 - Apprentissage et enseignement en sc. de la

santé" qui n'est plus offert, choisir un cours parmi les deux cours suivants: "PSS6101 - Modèles d'enseignement en sciences de la santé" ou "PLU6035 - Enseigner au collégial aujourd'hui". Dans le cas où le cours MMD6301 n'est pas offert à un trimestre quelconque, vous pourrez le remplacer par le "PPA6000 - Séminaire de recherche".

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

DID 6009 3 Recherche en didactique : concepts fondamentaux

ETA 6032 3 Méthodes de recherche en éducation

PPA 6009 3 Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ETA 6505 3 Méthodes quantitatives en éducation

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

L'étudiant peut substituer au cours MMD 6303 tout cours de la Faculté des sciences de l'éducation ou de la Faculté de médecine, avec l'accord du directeur de programme.

MMD 6303 3 Lecture dirigée : éducation en sciences de santé

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

EDU 6090 15 Recherche

EDU 6095 15 Mémoire

Programme 2-817-1-0

Version 01 (A04)

Maîtrise en sciences de l'éducation, option éducation comparée et fondements de l'éducation (M.A.)

OBJECTIFS

La M.A. en éducation, option Éducation comparée et fondements de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. Tout en se voulant une initiation à la recherche en éducation, elle vise à doter le candidat d'une formation complémentaire en éducation par l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que par l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. en sciences de l'éducation, option Éducation comparée et fondements de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits, dont un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle.

Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ETA 6000 3 Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6032 3 Méthodes de recherche en éducation

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6505 3 Méthodes quantitatives en éducation

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

ETA 6010 3 Programme de lectures individuelles

ETA 6102 3 Séminaire thématique 2

ETA 6105 3 Efficacité, équité et qualité en éducation

ETA 6120 3 Analyse des politiques en éducation

ETA 6582 3 Évaluation d'établissement et réussite

ETA 6937 3 Pouvoir et micro-politique dans les organisations éducatives

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

ETA 6191 12 Projet de recherche

ETA 6193 12 Mémoire de maîtrise

Programme 2-850-1-0

Version 05 (E14)

Maîtrise en sciences de l'éducation, option mesure et évaluation en éducation (M.A.)

OBJECTIFS

La M.A. en sciences de l'éducation, option Mesure et évaluation en éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. À cet égard, elle constitue une voie d'accès privilégiée au doctorat. Le programme vise aussi à perfectionner le candidat dans le domaine de la mesure et de l'évaluation pour, éventuellement, agir comme conseiller. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement, des programmes et des établissements.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. en sciences de l'éducation, option Mesure et évaluation en éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ETA 6000 3 Séminaire de recherche

ETA 6032 3 Méthodes de recherche en éducation

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ETA 6505 3 Méthodes quantitatives en éducation

ETA 6509 3 Concepts fondamentaux en éducation

ETA 6512 3 L'analyse des données qualitatives

Bloc 70C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Les étudiants doivent avoir suivi le cours ETA 6065 avant de suivre les cours ETA 6541 et 6521.

ETA 6010 3 Programme de lectures individuelles

ETA 6031 3 Pratique professionnelle et recherche

ETA 6060 3 Élaboration et évaluation de programmes

ETA 6065 3 Évaluation et compétences

ETA 65221 0 Analyse d'expérience en évaluation 1

ETA 65222 6 Analyse d'expérience en évaluation 2

ETA 6541 3 Instruments pour l'évaluation

ETA 65621 0 Stage en évaluation 1

ETA 65622 6 Stage en évaluation 2

ETA 6582 3 Évaluation d'établissement et réussite

PPA 6228 3 Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

ETA 6591 12 Projet de recherche

ETA 6593 12 Mémoire de maîtrise

Programme 3-801-1-1

Version 01 (H20)

Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.)

OBJECTIFS

L'objectif général du programme proposé est de rendre des cadres et des hauts cadres des institutions et des systèmes d'éducation aptes d'une part, à rendre explicites les savoirs mis en oeuvre dans les pratiques et à les examiner avec une distance critique; et, d'autre part, à contribuer au développement des connaissances et des pratiques professionnelles reconnues par les pairs et validées par des méthodes de recherche admises dans la discipline, participant ainsi au développement de leur professionnalité et à l'accroissement de celle de leurs collaborateurs.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme doctorat en administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (chapitre II- section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise en éducation, option administration de l'éducation de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département. Dans ce cas, le comité d'admission évaluera s'il est nécessaire que l'étudiant suive une formation préparatoire ou complémentaire et en déterminera la teneur;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent;

Il est important d'avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit.

Le candidat réputé non francophone doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI) ou de C1 aux DELF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), en compréhension orale, compréhension écrite et production écrite.

Il est aussi important d'avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise (lecture). À la suite de l'étude du dossier, il faudra passer une entrevue avec un comité d'admission composé de professeurs du Département d'administration et fondements de l'éducation.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation attestant notamment de son cheminement professionnel.
- Un texte clair et précis d'au plus 2 000 mots présentant le contexte et la problématique du sujet de recherche qu'il propose.

2. Statut des étudiants

À l'exception des trimestres d'été des deux premières années de la scolarité pendant lesquels les étudiants doivent s'inscrire à plein temps, le programme de doctorat en administration de l'éducation (D.Ed.) n'admet qu'un seul statut d'étudiant, le demi temps, les activités du programme supposant que les étudiants maintiennent leur emploi.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 10 trimestres : 2 trimestres à plein temps et 8 trimestres à demi temps. L'inscription est à plein temps lors des deux premiers trimestres d'été. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

4. Directeur d'essai doctoral

L'essai doctoral se réalise sous la supervision d'un professeur. Le directeur d'essai doctoral doit être attribué à l'étudiant normalement à la fin du premier trimestre (résidence 1) et au plus tard à la fin de la première année.

Le directeur d'essai doctoral peut s'adjoindre un collègue ou un expert du milieu pour conseiller l'étudiant dans sa démarche.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du D. Ed. sont tous obligatoires, dont 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral.

Bloc 70A Savoirs fondamentaux

Obligatoire - 12 crédits.

ETA 7901	3	Modélisation des pratiques professionnelles 1 en admin. de l'éducation
ETA 7902	3	Modélisation des pratiques professionnelles 2 en admin. de l'éducation
ETA 7905	3	Leadership et activité professionnelle en éducation
ETA 7916	3	Paradigme professionnel et épistémologie en éducation

Bloc 70B Essai d'habilitation

Obligatoire - 18 crédits.

ETA 7910	3	Lectures individuelles en admin. de l'éducation
ETA 79171	0	Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 1
ETA 79172	0	Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 2
ETA 79173	12	Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 3
ETA 7918	3	Symposium de revue par les pairs

Bloc 70C Essai doctoral

Obligatoire - 60 crédits.

ETA 7900	0	Examen général de doctorat
ETA 7913	36	Essai doctoral
ETA 7919	3	Séminaire d'élaboration du projet d'essai doctoral
ETA 79211	0	Séminaire d'essai doctoral 1
ETA 79212	3	Séminaire d'essai doctoral 2
ETA 7925	18	Projet d'essai doctoral

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.)

Options:

Administration de l'éducation	3-801-1-0
Andragogie	3-805-1-0
Didactique	3-811-1-0
Psychopédagogie	3-813-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	3-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	3-850-1-0

Programme 3-801-1-0

Version 03 (A12)

Doctorat en sciences de l'éducation, option administration de l'éducation (Ph. D.)

OBJECTIFS

L'option vise trois objectifs : une connaissance approfondie du champ d'études qu'est l'administration de l'éducation; une spécialisation dans l'un des domaines de l'administration de l'éducation; une compétence reconnue en recherche scientifique dans le domaine de l'administration de l'éducation. Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. en sciences de l'éducation, option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Des cours préparatoires ou complémentaires peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures.

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6507 Démar. d'invest. de pratiques, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

et, le cas échéant, tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de cycle supérieur, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA7900) et au séminaire de recherche (ETA 70001 et ETA 70002).

ETA 70001	0	Séminaire de recherche 1
ETA 70002	6	Séminaire de recherche 2
ETA 7001	3	Séminaire commun de doctorat 1
ETA 7002	3	Séminaire commun de doctorat 2
ETA 7900	0	Examen général de doctorat

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui
----------	---	------------------------------------

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ETA 7991	30	Projet de recherche
ETA 7995	45	Thèse

Programme 3-805-1-0

Version 02 (E90)

Doctorat en sciences de l'éducation, option andragogie (Ph. D.)

OBJECTIFS

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. L'andragogie est un domaine de connaissance et de pratique sociale dont l'objet spécifique est la relation d'aide éducative à l'apprentissage, entendu comme un changement délibérément recherché par les adultes. Plus concrètement, l'andragogie s'intéresse à toutes les questions théoriques et pratiques qui touchent l'éducation des adultes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. en sciences de l'éducation, option Andragogie le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement

pédagogique des Études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire de motivation Ph. D. (Formulaire départemental)
- Trois lettres de recommandation

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Des cours préparatoires ou complémentaires peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits attribués au séminaire de recherche, 39 crédits au projet de recherche et 45 crédits à la rédaction de la thèse. Un examen synthèse portant sur deux questions auxquelles le candidat doit répondre dans une période de deux mois doit être réussi.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA 7000	6	Séminaire de recherche
----------	---	------------------------

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PPA 7600	0	Examen général de doctorat
PPA 7690	39	Recherche
PPA 7695	45	Thèse

Programme 3-811-1-0

Version 01 (E90)

Doctorat en sciences de l'éducation, option didactique (Ph. D.)

OBJECTIFS

L'objectif premier de l'Option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. La didactique s'intéresse à l'enseignement et à l'apprentissage des matières scolaires. C'est un champ de savoirs, de savoir-faire et de recherches qui comporte en particulier : les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces matières; l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés; l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages; l'élaboration des méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. en sciences de l'éducation, option Didaction, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de recommandation
- L'esquisse d'un projet de recherche

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits de cours à option de 2^e cycle ou de doctorat et 84 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 0 crédit.

DID 7000	0	Examen général de doctorat
----------	---	----------------------------

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours de 2^e ou de 3^e cycle.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

DID 7090	39	Recherche
----------	----	-----------

DID 7095	45	Thèse
----------	----	-------

Programme 3-813-1-0

Version 01 (E90)

Doctorat en sciences de l'éducation, option psychopédagogie (Ph. D.)

OBJECTIFS

L'objectif premier de l'Option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le champ d'études de la psychopédagogie est constitué d'ensembles validés de concepts, de connaissances et de modèles qui aident à mieux comprendre la personne en situation d'apprentissage ainsi que l'éducateur qui intervient auprès de qui veut apprendre. On étudie également les modèles généraux d'enseignement et d'apprentissage qui commandent des stratégies éducatives spécifiques.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Questionnaire de motivation Ph. D. (Formulaire départemental)

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits attribués au séminaire de recherche, 39 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA 7000	6	Séminaire de recherche
----------	---	------------------------

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PPA 7200	0	Examen général de doctorat
----------	---	----------------------------

PPA 7290	39	Recherche
----------	----	-----------

PPA 7295	45	Thèse
----------	----	-------

Programme 3-817-1-0

Version 02 (A12)

Doctorat en sciences de l'éducation, option éducation comparée et fondements de l'éducation (Ph. D.)

OBJECTIFS

L'objectif premier de l'Option est de permettre au candidat de parfaire sa formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de ce domaine de connaissances. Le programme porte sur l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que sur l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat

- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Des cours préparatoires ou complémentaires peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures.

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6507 Démar. d'invest. de pratiques, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

et, le cas échéant, tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de cycle supérieur, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA7100) et au séminaire de recherche (ETA 70001 et ETA 70002).

ETA 70001	0	Séminaire de recherche 1
ETA 70002	6	Séminaire de recherche 2
ETA 7001	3	Séminaire commun de doctorat 1
ETA 7002	3	Séminaire commun de doctorat 2

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui
----------	---	------------------------------------

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ETA 7100	0	Examen général de doctorat
ETA 7191	30	Projet de recherche
ETA 7195	45	Thèse

Programme 3-850-1-0

Version 04 (A12)

Doctorat en sciences de l'éducation, option mesure et évaluation en éducation (Ph. D.)

OBJECTIFS

L'objectif premier de l'Option est de permettre aux candidats de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement des

programmes et des établissements.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Des cours complémentaires (9 crédits ou moins) ou préparatoires (10 crédits et plus) peuvent être exigés en fonction du projet et des études antérieures de l'étudiant. Aux cours mentionnés ci-dessous peut, le cas échéant, s'ajouter tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation (sigle ETA).

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6507 Investigation et anal. des prat. prof., 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de cycle supérieur, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA7500) et au séminaire de recherche (ETA 70001 et ETA 70002).

ETA 70001	0	Séminaire de recherche 1
ETA 70002	6	Séminaire de recherche 2
ETA 7001	3	Séminaire commun de doctorat 1
ETA 7002	3	Séminaire commun de doctorat 2

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui
----------	---	------------------------------------

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ETA 7500	0	Examen général de doctorat
ETA 7591	30	Projet de recherche
ETA 7595	45	Thèse